

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 25

L’an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA,
Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, Mme. DUBOIS, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD,
Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHARLOT,

M. LIAOUI

M. MARCIN

M. FOURE

Mme KHARJA

(Procuration à M. LONGEAULT)

(Procuration à M. GAILLARD)

(Procuration à Mme ABLOUH)

(Procuration à M. GOURVENEK)

(Procuration à M. FARIGOULE)

Absents excusés :

M. CAMARA

Mme CHATELAIN

M. ALIMI

Mme BIGLIONE

M. GAYDOUK

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

SUBVENTION A L'ASSOCIATION RANDO LOUP POUR L'ANNEE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Rando Loup pour l'année 2023,

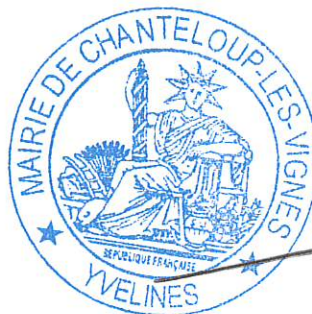
ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 650 € à l'association Rando Loup pour l'année 2023.

DIT que cette subvention est inscrite au budget communal 2023.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le quinze décembre deux mille vingt-trois.



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT